

II. LA RECETTE

Le lieu

Le local et sa superficie varient selon l'envergure de votre projet.

→ Pensez aux anciens bains-douches, aux espaces vacants appartenant à la mairie et aux locaux associatifs.



Pour se faire une idée

Dans le 20ème arrondissement, la bagagerie est installée dans un local de 45 m², pour une cinquantaine de casier.

L'espace est composé:

1) d'une salle d'accueil : bureau pour les bénévoles qui tiennent la permanence où sont stockés les dossiers et les clefs, espace accueillant où l'on peut s'arrêter prendre une collation et discuter.

2) d'une salle avec les casiers organisée autour d'un espace central où il est possible de poser, plier et organiser ses affaires (banc, table ou casiers qui forment un support).

3) d'une cabine pour permettre aux personnes de se changer et un petit lavabo pour pouvoir faire une toilette rapide.

4) d'un espace d'accueil avec des chaises pour patienter et un poste ordinateur à disposition des usagers de la bagagerie.

Les acteurs concernés



Les conseillers de quartier

Instigateurs et fédérateurs, jouent un rôle important en coordonnant l'action des habitants et en se faisant porte-parole du projet auprès des institutions locales. Les conseils de quartier sont souvent constitués de personnes volontaires.



Les institutions et structures sociales

Soutien des actions et des initiatives citoyennes. Rôle important des coordinateurs/coordinatrices de quartier qui favorisent la coopération entre les différents acteurs et apportent un appui logistique notamment dans la recherche d'un local et de partenaires.



Les associations partenaires:

Structures sociales qui travaillent avec des personnes vivant dans la rue, ce sont elles qui font le lien entre les personnes ayant besoin d'un casier pour stocker leurs affaires et la bagagerie (chaque structure partenaire possède au sein de la bagagerie un nombre de casiers conventionnés).

→ le choix de ne pas mettre la bagagerie en accès direct mais pour des personnes orientées par des associations est lié à la volonté d'inscrire la bagagerie dans un accompagnement plus global vers le logement (ce mode de fonctionnement n'est pas obligatoire).



Les bénévoles organisés en association:

Au cœur de la structure, ce sont eux qui assurent les permanences au sein de la bagagerie et le contact avec les personnes isolées. Ils sont en charge du fonctionnement pratique et administratif de la bagagerie mais, avant tout, ils accueillent et accompagnent des personnes sans-abris.

Ce dont vous aurez besoin



Une structure associative responsable du projet



Un local, du mobilier de bureau et des casiers.
Facultatif : un poste ordinateur pour les bénéficiaires



Une équipe de bénévoles pour assurer l'accueil et la gestion du service de consigne lors des permanences



De quoi proposer une collation (réfrigérateur, machine à café, bouilloire)



Des financements pour le budget d'investissement (casiers, mobiliers) et pour le budget de fonctionnement (loyer, charges nourriture et boissons, produits d'hygiène et de nettoyage)

● Pour se faire une idée

Pour la bagagerie du 20ème :

10 600€/an = Loyer et charges 10 000€ + Frais de fonctionnement 600€

Trois phases

I. Préparation

- Constituer un petit groupe au sein du conseil de quartier.
- Rentrer en contact, par le coordinateur de conseil de quartier, avec votre mairie d'arrondissement pour qu'elle vous accompagne dans votre démarche.
- Chercher un local (cela peut prendre du temps).
- Chercher des soutiens (institutionnels et associatifs). Les fondations peuvent notamment vous être d'une aide précieuse au démarrage du projet.
 - la FNARS (fédération des acteurs de la solidarité) peut vous aider à la fois à structurer votre projet et à vous mettre en lien avec les bons interlocuteurs.
- Monter une association une fois qu'une piste de local devient concrète.
- Une fois le local bloqué, trouver des sources de financements pour le loyer:
DASES (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé); appel à cotisation et dons; financement participatif (Campagne Micro-don).
 - la stabilisation des sources financements et des montants des aides s'effectue après un certain temps, lorsque vous aurez démontré le sérieux de votre projet et son utilité sociale.
- Entrer en contact avec des associations ou des structures travaillant avec des personnes isolées vivant à la rue. Ces structures adhéreront à l'association et ce faisant, auront un nombre défini de casiers conventionnés au sein de la bagagerie.
 - Samu social, Croix-rouge, Armée du Salut, le Carillon...
- Constituer un groupe d'une quinzaine de bénévoles minimum pour assurer les permanences. Plus il y aura de bénévoles disponibles, plus la bagagerie pourra être accessible aux bénéficiaires. Décider du nombre d'heures que chacun peut mettre à disposition pour constituer un emploi du temps participatif au début de chaque mois.

II. Déroulement

- Effectuer les permanences à deux, au minimum.
- Accueillir les bénéficiaires et leur donner la clef de leur casier, le temps qu'ils déposent ou prennent des affaires.
- Après avoir utilisé son casier, le bénéficiaire signe un document permettant le suivi de chaque personne et redépose la clef.
→ ce dossier personnel permet un suivi collectif de la part de tous les bénévoles et facilite la communication et l'organisation entre les membres de la bagagerie.
- Inviter la personne à prendre un café ou une collation et à partager un moment de détente si elle le souhaite. La renseigner et l'accompagner dans certaines démarches.
→ ce moment humain est primordial, il permet de créer au sein de la bagagerie un espace de confiance et sérénité pour la personne à la rue.

III. Faire vivre le projet

- Faire des réunions régulières avec tous les bénévoles pour faire un point sur le fonctionnement et échanger sur les nouvelles quotidiennes importantes. Le suivi entre les bénévoles et les bénéficiaires est très important et la communication est le pilier de ce projet, aussi bien entre les bénévoles et les bénéficiaires, mais aussi entre les bénévoles et avec les structures associées. Vous pouvez donc, de temps en temps, ouvrir ces temps de réunion aux bénéficiaires et partenaires.

Les petits plus

● Une idée à laquelle ils/elles ont pensé:

Toujours garder une dizaine de casiers non-assignés pour les personnes qui se présenteraient spontanément. Dans ce cas, vous pourrez les rediriger vers une des structures sociales partenaires afin qu'ils puissent accéder à un de ces casiers tout en étant accompagnés.